

2013 ne doit pas être une année de transition !

358 - Christian Zicarelli - Permettez-moi de vous souhaiter une excellente année 2013, tant sur le plan professionnel que familial. _ Celle-ci ne sera pas, à mon avis, syndicalement de tout repos. Les nouvelles mesures liées à l'avenant n° 8, dont nous vous avons montré tous les dangers, seront mises en application au mois de juillet prochain. Les consultations (hors des actes techniques) seront majorées de 5 euros pour les patients au-delà de 85 ans, une somme versée trimestriellement par votre CPAM. Le nouveau contrat d'accès aux soins est d'une telle complexité que nous attendons les réponses du Comité Paritaire National sur certains points particulièrement opaques, afin de permettre à ceux qui peuvent en bénéficier de prendre les bonnes décisions.

Beaucoup d'entre vous vont prendre une retraite bien méritée, mais sans successeurs. Notre activité étant à son maximum (proche de 55 h par semaine), les délais de rendez-vous vont s'accroître. Les pouvoirs publics, complètement inconscients de cet état de fait, ne s'intéressent qu'aux médecins généralistes. Le « burn out », qui n'est pas une spécificité des internes et des médecins généralistes, gagne du terrain. Cette situation ne peut qu'empirer. Moins de 10 % des jeunes générations s'installent en cardiologie libérale. Pourtant, combien de fois n'ai-je pas souligné dans cet édito l'importance de la cardiologie libérale de proximité !

Le secteur 1 est aux abois, les actes n'ont pas été revalorisés depuis plus de 10 ans et pour certains depuis plus de 20 ans. C'est proprement scandaleux, alors que les charges ne cessent d'augmenter. Les conditions deviennent catastrophiques. De plus en plus de cabinets licencient leurs personnels et se posent la question du renouvellement de leurs matériels. Les conséquences risquent d'être dramatiques pour la qualité de la prise en charge des patients.

Le SNSMCV exige de l'Assurance Maladie : - une actualisation de la CCAM, et tout particulièrement une revalorisation du coût de la pratique ; - la non-remise en cause du paiement à l'acte, la forfaitisation ne devant être qu'exceptionnelle ; - la création d'un acte de télésuivi des stimulateurs cardiaques et des défibrillateurs implantables.

Le SNSMCV exige des directeurs d'ARS le respect, pour la cardiologie interventionnelle, d'une stricte équité entre le secteur libéral et le secteur public.

Chacun d'entre nous doit prendre conscience de la gravité de la situation, le Syndicat « providence » n'existe pas. Votre adhésion et votre soutien sont indispensables au succès de nos revendications.